Cercle de Coopération
13, av Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
www.cercle.lu
info@cercle.lu

Conditions Générales concernant les formations organisées par le Cercle de Coopération

Version 03/12/2012

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les formations organisées par le Bureau d'Assistance technique (B.A.T.) et le Cercle de Coopération des ONGD (le « Cercle »).

Publication de l'offre de formations

L'offre de formations est publiée et actualisée sur le site du Cercle et peut être révisée en fonction des besoins et des demandes au cours de l'année.

Le Cercle tachera dans la mesure du possible de publier les formations sur le site du Cercle au moins 3 mois avant le début de la formation et de consolider un calendrier des formations pour l'année en cours.

Conditions d'admission

Les formations sont destinées prioritairement aux personnes travaillant dans les ONG luxembourgeoises membres du Cercle et aux personnes travaillant dans les ONG luxembourgeoises non-membres. Les personnes indépendantes peuvent également participer aux formations, pour autant que ces personnes satisfassent aux conditions particulières d'admissions qui peuvent être définies pour chaque formation.

Pour les inscriptions faites à partir de l'étranger en dehors de l'espace européen, il est demandé que les participants éventuels soient parrainés par une ONG luxembourgeoise et que ce soit cette ONG qui procède à l'inscription. Le Cercle n'intervient pas dans les démarches administratives à fin d'obtention de visa, de réservations de voyage ou d'hébergement et ne couvre aucuns coûts de voyage ou d'hébergement.

Modalités d'inscription

Chaque formation comporte un nombre minimum (8 participants payants) et un nombre maximum de participant/es ainsi que des dates limites pour s'inscrire et se désinscrire. Ces informations sont spécifiées dans la fiche descriptive de la formation.

La date de l'envoi de la fiche d'inscription détermine la priorité d'inscription. Quand le nombre maximal de participant/es est atteint, les inscriptions ultérieures ne pourront pas être validées, ces personnes seront mises sur une liste d'attente et averties en cas de désistement d'un autre participant. En cas de forte demande d'inscription sur une formation, les ONG membres du Cercle de Coopération sont prioritaires, ensuite les ONG non membres et finalement les participants indépendants.

Si un/e participant/e décide de se désinscrire une fois la date limite d'inscription dépassée, ou s'il/elle est absent/e lors de la formation, la formation lui sera tout de même facturée selon les conditions suivantes :

- moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation, nous facturons 50% du droit d'inscription ;
- moins de 3 jours ouvrables avant la date prévue, nous facturons la totalité du droit d'inscription.

L'ONG peut toutefois envoyer une autre personne à sa place; en prévenant le Cercle de Coopération au plus tard un jour avant la formation.

En cas de désinscription tardive pour cause de maladie du participant ou d'un proche parent, il sera possible d'annuler la participation jusqu'au jour même de la formation. Dans ce cas, les frais d'inscription déjà versés seront remboursés sur base de présentation d'un certificat médical.

Conditions spéciales d'inscription pour la formation en Gestion du Cycle de Projet et Cadre Logique (GCP/CL). :

- La formation en GCP/CL est composée de 4 sessions et dure 5 jours : « Préparation de projet » (2 jours), « Planification opérationnelle » (1 jour), « Suivi » (1 jour), « Evaluation » (1 jour).

- L'inscription doit se faire pour l'ensemble d'une session de la formation, p. ex. l'inscription pour la phase « préparation de projet » est faite pour les 2 jours.

- Il est possible de suivre la Formation en Gestion du Cycle de Projet / Cadre logique (GCP/CL) dans différentes sessions à condition de respecter l'ordre du cycle de projet (p. ex : Préparation de projet et Planification opérationnelle au printemps, Suivi en été et Evaluation en automne).

- Toute personne ayant déjà suivi antérieurement le cycle complet de GCP/CL avec le BAT ou d'autres formateurs, peut, pour se rafraîchir la mémoire ou pour se mettre à jour, à tout moment s'inscrire pour une ou plusieurs sessions, sans devoir refaire l'intégralité du cycle de la formation.

Facturation des formations

Une fois l'organisation de la formation confirmée, une facture sera envoyée aux participants au moins 15 jours ouvrables avant la formation. Les participants devront s'acquitter du paiement avant le début de la formation. Le paiement de la facture conditionne le droit à participer à la formation.

Droit d'inscription

Sauf avis contraire, le droit d'inscription pour les formations est de

- 155 euro par personne et par jour de formation
- un tarif préférentiel de 85 euro par personne et par jour de formation pour le personnel et les bénévoles des ONG membres du Cercle

Pour les formations relatives à la Gestion du Cycle de Projets et Cadre logique (GCP/CL)
un tarif unique de 85 euro par jour et par personne s'applique pour tous les participants.

Dans le droit d'inscription sont compris les pauses café et, lorsque la formation dure toute une journée, le repas du midi.

Le payement doit se faire sur le CCP IBANLU57 1111 0812 4657 0000 (Code BIC : CCPLLULL), avec mention de la formation.

Annulation d'une formation

Le Cercle se réserve le droit d'annuler une formation par manque de participants. Les participants inscrits seront avertis de l'annulation dans les plus brefs délais.

Dans des cas exceptionnels, il se peut que le Cercle doive annuler une formation en dernière minute.

Dans ces deux cas l'intégralité des frais de participation éventuellement versés par les participants seront remboursés.

Certificats

Le participant/e reçoit un certificat pour les formations d'au moins trois jours à condition qu'il/elle ait effectivement suivi l'intégralité de la formation. Pour les autres formations, les certificats sont fournis sur demande.

Fait à Luxembourg le …….